



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Lyophilisateur sous vide	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> C1701-181101/B	<b>Date</b> 2019-08-29
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> C1701-181101	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-960-77659	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv960.C1701-181101	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at - à <b>02:00 PM</b> on - le <b>2019-09-24</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> O'Gorman, Cindy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv960
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 712-1748 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE 1030 INNES RD OTTAWA Ontario K1B4S7 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de  
l'équipement scientifique, des produits photographiques et  
pharmaceutiques  
L'Esplanade Laurier  
140 O'Connor Street,  
East Tower, 7th Floor  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro C1701-181101/A, datée du 6 mai, 2019, dont la date de clôture était le 25 juin, 2019 à 14, HNE.**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
<b>PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	6
3.3 SECTION II: SOUMISSION FINANCIÈRE	7
3.4 SECTION III: ATTESTATIONS	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX DANS LES LIMITES DU BUDGET	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>10</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
<b>PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b>	<b>12</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES	13
6.6 PAIEMENT	14
6.7 MÉTHODE DE PAIEMENT	14
6.8 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – CONTRAT	14
6.9 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	14
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.11 LOIS APPLICABLES	15
6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
6.14 INSTRUCTIONS POUR L'EXPÉDITION	16

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE A</b> .....	<b>17</b>
PARTIE 1 – BESOIN .....	17
PARTIE 2.1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	20
PARTIE 2.2 - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES COTÉS .....	21
<b>ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE C – LISTE DES PRODUITS</b> .....	<b>23</b>
<b>PIÈCE JOINTE 1 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE</b> .....	<b>24</b>
<b>PIÈCE JOINTE 2 - LISTE COMPLETE DES ADMINSTRATEURS</b> .....	<b>25</b>
<b>PIÈCE JOINTE 3 – FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL (FOM)</b> .....	<b>26</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant NE PEUVENT PAS AVOIR ACCÈS aux établissements dans lesquels on conserve des renseignements et(ou) des biens (PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS) sans être accompagnés par une personne nommée par le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux doivent être exécutés.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail sous l'**Annexe A**.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.5 Service Connexion postel**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

*Clauses du Guide des CCUA* [B1000T](#) (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions et à l'endroit indiqué ci-dessous :

#### **Réception des soumissions - TPSGC**

Place du Portage, Phase III, Tour B  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)  
Pour les services de messagerie : J8X 4A6  
Pour le courrier régulier : K1A 0S5

Téléphone: (819) 420-7201  
No de télécopieur: (819) 997-9776

Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

<mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca>

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) (2018-05-22) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

L'adresse ci-dessus est seulement pour la soumission des offres. Aucune autre communication ne doit être envoyée à cette adresse.

Aucune soumission ne doit être envoyée directement à l'autorité contractante de TPSGC.

### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées [2003](#) incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### 3.2 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comporte les éléments suivants :

- a) **Documentation technique** : Dépliants techniques ou des données techniques pour démontrer la conformité à l'exigence décrite dans l'**Annexe A**.
- b) **La liste de produits** : Les soumissionnaires doivent inclure une liste de produits complète indiquant : le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro de chaque composante qui compose le système. Les soumissionnaires doivent également indiquer le point de fabrication et d'expédition de la marchandise ou où le service sera exécuté : Le soumissionnaire doit utiliser le formulaire fourni à l'**Annexe C**.
- c) **Plan d'installation** : Les soumissionnaires doivent inclure un plan d'installation (incluant la cédule), qui doit démontrer que le plan d'installation du soumissionnaire répond à toutes les exigences obligatoires pour l'installation tel que décrit à l'**Annexe A**.
- d) **Plan de formation** : Les soumissionnaires doivent inclure un plan de formation qui doit démontrer que le plan de formation du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences obligatoires de formation décrits à l'**Annexe A**. Le plan de formation doit inclure, au minimum, une description du matériel de cours qui sera fourni aux participants, le calendrier de formation et la durée de la formation.
- e) **La description des services d'entretien et de soutien du soumissionnaire** : Les soumissionnaires doivent inclure une description de la garantie, de l'entretien et des services de soutien, qui doivent être conformes à toutes les exigences décrites à l'**Annexe A**. À tout le moins, les soumissionnaires devraient inclure les éléments suivants :

- i. l'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). La liste des installations de service le plus près de la destination.
- ii. l'emplacement des pièces de remplacement disponible à partir de matières consommables jusqu'aux composantes principales.
- iii. le temps d'intervention pour: appels de service, et escalade (annexe, c'est-à-dire combien de jours avec aucune résolution à un problème jusqu'à ce qu'une personne plus expérimentée est appelé, et à partir de quel endroit).
- iv. la fréquence des visites d'entretien fournis par un technicien qualifié au cours de la période de garantie, le cas échéant et inclus dans le prix.

### 3.3 Section II: Soumission financière

- a) **l'établissement des prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement, y compris l'**Annexe B** – Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Le prix ne doit pas dépasser le financement maximal disponible pour le contrat de **100,000.00\$ CAD** (taxes applicables en sus).
- b) **Coûts à inclure** : La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option. L'identification de tout l'équipement nécessaire (les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants requis pour satisfaire aux exigences la demande de soumissions) et les coûts connexes de ces articles sont la responsabilité du soumissionnaire.
- c) **Les prix non fournis** : On demande aux soumissionnaires d'inscrire « 0,00 \$ » pour les items pour lequel ils n'ont pas l'intention de charger ou pour les items qui sont déjà inclus dans d'autres prix énoncés dans les tableaux. Si le soumissionnaire n'inscrit aucun prix, Canada traitera ces prix comme « 0,00 \$ » pour fins de l'évaluation et pourra demander que le soumissionnaire confirme que le prix est, en fait, 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. Tout soumissionnaire qui ne confirme pas que le prix non fourni d'un article est \$ 0.00 sera déclarée non recevable.

#### 3.3.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la **pièce jointe 1** « Instruments de paiement électronique », afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la **pièce jointe 1** Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.3.2 Fluctuation du taux de change

*Clauses du Guide des CCUA [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change*

### 3.3.3 Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **100,000.00\$ CAD** (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

### 3.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la **Partie 5**.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrits dans l'**Annexe A, partie 2.1**.

##### 4.1.1.2 Critères d'évaluation techniques cotés

Les critères d'évaluation techniques cotés sont décrits dans l'**Annexe A, partie 2.2**

#### 4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du total des prix de la soumission en conformité avec les prix fournis dans l'**Annexe B** - Base de paiement.

#### Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, ON Canada Incoterms® 2010, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

### 4.2 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix dans les limites du budget

#### 4.2.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et

- b. satisfaire à tous les critères obligatoires constatés à l'**Annexe A partie 2.1**
- c. répondre aux exigences de financement maximal disponibles pour le contrat définies dans la **partie 3.3.3**

- 4.2.2** Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
- 4.2.3** La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de **60%** sera accordée au mérite technique et une proportion de **40%** sera accordée au prix.
- 4.2.4** Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par **60%**. Le nombre maximum de points disponibles est de **20**.
- 4.2.5** Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de **40%**.
- 4.2.6** Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 4.2.7** La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.
- 4.2.8** Dans le cas où deux soumissions recevables ou plus offrent la même note combinée la plus élevée, la soumission recevable ayant la cotation technique la plus élevée sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.
- 4.2.9** Lorsqu'on a attribué des notes à une soumission pour tout critère d'évaluation technique coté retrouvé à **partie 2.2** - Critères d'évaluation techniques cotés à l'**Annexe A**, ces critères seront intégrés comme des obligations liées aux exigences dans le contrat subséquent, conformément à l'**Annexe A – Besoin**. Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu par le Canada doit réaliser les travaux conformément au contrat subséquent et au Besoin du présent document.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

**Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)**

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
<b>Note technique globale</b>		115/135	89/135	92/135
<b>Prix évalué de la soumission</b>		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
	<b>Note pour le prix</b>	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00
<b>Note combinée</b>		83,84	75,56	80,89
<b>Évaluation globale</b>		1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement. (compléter **la pièce joint 2**).

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel

- (i) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (FOM) présenté dans la demande de soumissions (compléter **la pièce jointe 3**). Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (ii) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- (iii) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant **NE PEUVENT PAS AVOIR ACCÈS** aux établissements dans lesquels on conserve des renseignements et(ou) des biens (PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS) sans être accompagnés par une personne nommée par le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux doivent être exécutés.

### **6.2 Besoin**

**6.2.1** L'entrepreneur doit fournir les biens qui sont décrits en détail sous l'**Annexe A – Besoin**.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **6.3.2 Conditions générales supplémentaires**

[4001](#) (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat commence le ([date d'attribution du contrat](#)) et se termine un an à compter de la date d'acceptation du besoin.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars, 2020**.

#### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'**Annexe A** du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Cindy O'Gorman  
Spécialiste en approvisionnement  
Division de l'équipement scientifique, des produits médicaux et photographiques - PV  
Services Publics et Approvisionnement Canada, Programme des approvisionnements  
Gouvernement du Canada  
L'Esplanade Laurier, tour est, 7e étage,  
140 rue O'Connor Ottawa, Ontario K1A 0S5

Courriel : [Cindy.O'Gorman@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Cindy.O'Gorman@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
Téléphone : (819) 712-1748

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : *(À remplir seulement à l'attribution du contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Comptes à payer *(À remplir seulement à l'attribution du contrat)*

Nom:  
Téléphone:  
Courriel:

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone (avec poste s'il y a lieu) de la personne responsable de ce qui suit :

##### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_ poste: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

##### Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_ poste: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### 6.6 Paiement

##### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'**Annexe B**, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

##### 6.7 Méthode de Paiement

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger  
Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

##### 6.8 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : (*À mettre à jour au moment de l'attribution du contrat selon les réponses à la pièce jointe 1*)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

##### 6.9 Instructions relatives à la facturation

6.9.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.9.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. (*À remplir seulement à l'attribution du contrat*)

\_\_\_\_\_

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Les factures et les confirmations de commande peuvent être envoyés par courriel à : *(À remplir seulement à l'attribution du contrat)*
- d. Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro de contrat sur toutes les factures d'expédition et les bordereaux d'expédition. L'omission de le faire causera un retard de paiement et aura un impact sur la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

## 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires: 4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales 2010A (2018-06-21) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe **A**, Besoin;
- e) Annexe **C**, Liste de produits;
- f) Annexe **B**, Base de paiement; et
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*).

### 6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28) Assurance

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2018-06-21) Appareillage électrique comme spécifié à l'**Annexe A, 9.1**

Clause du *Guide des CCUA* D2000C (2007-11-30) Marquage

Clause du *Guide des CCUA* D2001C (2007-11-30) Etiquetage

Clause du *Guide des CCUA* D2025C (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Clause du *Guide des CCUA* [D9002C](#) (2007-11-30) Ensembles incomplets  
Clause du *Guide des CCUA* [D3010C](#) (2016-01-28) Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux  
Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)  
Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)  
Clause du *Guide des CCUA* [A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

## **6.14 Instructions pour l'expédition**

### **6.14.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination**

**6.14.1.1** Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, ON Canada à l'adresse identifiés à l'**Annexe A** selon les Incoterms® 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

**6.14.1.2** L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

## ANNEXE A

### Partie 1 – Besoin

#### Aperçu

L'Institut canadien de conservation (ICC), un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien, a besoin de se procurer et de se faire livrer un lyophilisateur qui sera utilisé dans son service de conservation professionnelle. Les besoins sont les suivants :

- lyophilisateur (1);
- livraison, installation et mise à l'essai;
- formation;
- manuels; et
- garantie, qui inclut maintenance et soutien

#### Contexte

Le lyophilisateur sera utilisé principalement par le laboratoire de conservation archéologique pour le séchage d'artéfacts archéologiques gorgés d'eau, notamment les objets en bois, en cuir, en papier, en tissu, en corde, de vannerie et en matériaux composites organiques/métalliques. Les artéfacts archéologiques organiques et gorgés d'eau sont principalement extraits dans les régions nordiques du Canada, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nord de la Colombie-Britannique. Ces artéfacts sont souvent uniques et extrêmement importants pour l'histoire du Canada. Ils peuvent être endommagés de manière irrémédiable s'ils ne sont pas séchés adéquatement.

L'appareil doit être opérationnel en tout temps conformément aux exigences techniques obligatoires suivantes :

#### 1. Exigences générales

1.1. Le lyophilisateur doit comprendre les composants suivants :

- enceinte;
- condenseur;
- pompe;
- système de réfrigération;
- système de commande; et
- tuyauterie de raccordement des composants.

1.2. L'appareil doit être muni de roulettes aux fins de mobilité.

1.3. Dimension hors tout de l'appareil doivent mesurer au plus 154,94 cm (61 po) de largeur afin qu'il puisse franchir la porte du laboratoire.

#### 2. Enceinte

2.1. L'enceinte doit être constituée d'acier doux traité (p. ex., revêtue de peinture époxy, enduite de revêtement en poudre, etc.) ou d'acier inoxydable.

2.2. L'intérieur de l'enceinte doit mesurer, au minimum, 91,44 cm de largeur sur 91,44 cm de hauteur sur 213,36 cm de profondeur (36 po de largeur sur 36 po de hauteur sur 84 po de profondeur). Une plage de tolérance de  $\pm 5.08$  cm ( $\pm 2$  po) à chaque dimension est acceptable.

2.3. La porte de l'enceinte doit être une porte à charnières fabriquée en acrylique transparent.

2.4. La porte de l'enceinte doit ouvrir entièrement et ne doit pas nuire à la sortie de plateaux chargés.

2.5. L'enceinte doit fournir, produire et maintenir le refroidissement à l'aide de serpentins de refroidissement externes entourant l'extérieur de l'enceinte.

- 
- 2.6.** La surface intérieure de l'enceinte doit être lisse, sans tuyaux et sans éléments en saillies, afin qu'elle soit exempte d'obstructions.
- 2.7.** L'enceinte doit comprendre des tablettes et des plateaux configurés conformément aux spécifications suivantes :
- 2.7.1.** Tablettes non chauffées;
  - 2.7.2.** Rails latéraux seulement, aucune tablette pour soutenir les plateaux ;
  - 2.7.3.** Il doit y avoir un minimum de 3 paires de rails latéraux
  - 2.7.4.** Espacement vertical entre les tablettes d'au moins 10,16 cm (4 po);
  - 2.7.5.** Les plateaux doivent être en acier inoxydable perforé
  - 2.7.6.** Les plateaux doivent glisser dans les rails latéraux et s'ajuster à la largeur de l'enceinte.
  - 2.7.7.** Les tablettes doivent pouvoir s'adapter à un minimum de 2 plateaux par paires de rails latéraux.
  - 2.7.8.** Il doit y avoir un minimum de 6 plateaux amovibles au total; et
  - 2.7.9.** Plateaux pouvant supporter une charge d'au plus 22,68 kg (50 lb) chacun.
- 3. Condenseur**
- 3.1.** Le condenseur doit être fait d'acier inoxydable.
  - 3.2.** Le condenseur doit être muni d'une porte en acrylique transparent.
  - 3.3.** Le condenseur doit fournir, produire et maintenir le refroidissement à l'aide de serpentins de refroidissement externes entourant l'extérieur de l'enceinte, afin de permettre un dégivrage facile au cours du cycle de séchage.
  - 3.4.** Le condenseur doit fournir, produire et maintenir soit un dégivrage par gaz chauds, soit un dégivrage électrique.
  - 3.5.** Le condenseur doit présenter un volume interne d'au moins 35 L (9,25 gal américain).
- 4. Appareil sous vide**
- 4.1.** L'appareil sous vide doit être soit de type rotatif à ailettes ou de type à pompe à spirales.
  - 4.2.** La pompe à vide doit être une pompe à vide bi-étagée avec un éliminateur de brouillard d'huile
  - 4.3.** L'appareil sous vide doit avoir une pression d'obturation d'au moins 5 millitorrs.
  - 4.4.** L'appareil doit présenter un débit de fuite inférieur à 30 millitorrs par heure.
  - 4.5.** L'appareil doit atteindre moins de 100 millitorrs en 60 minutes, tel que mesuré lorsque l'enceinte est vide.
- 5. Système de réfrigération**
- 5.1.** L'appareil de réfrigération doit utiliser des frigorigènes non exclusifs.
    - 5.1.1.** Les réfrigérants ne doivent pas contenir de chlorofluorocarbones (sans CFC)
    - 5.1.2.** Le contracteur doit s'assurer que l'utilisation des frigorigènes est approuvée au Canada.
  - 5.2.** L'appareil de réfrigération doit utiliser un compresseur refroidi à l'air.
  - 5.3.** La température de l'enceinte doit pouvoir être contrôlée entre 0 °C et -29 °C (32 °F et -20,2 °F).
  - 5.4.** Le condenseur doit atteindre une température d'au moins -50 °C (-58 °F).
- 6. Système de commande**
- 6.1.** L'appareil doit comporter un écran à affichage numérique de la température dans l'enceinte, la pression dans l'enceinte, et de la température dans le condenseur.
- 7. Tuyauterie**
- 7.1.** La tuyauterie qui raccorde les composants doit être constituée d'acier doux traité (p. ex., revêtue de peinture époxy, enduite de revêtement en poudre, etc.) ou d'acier inoxydable.
- 8. Vannes d'isolement**
- 8.1.** L'appareil doit être muni de vannes d'isolement qui sont ouvertes entre l'enceinte et le condenseur au cours du fonctionnement normal et qui peuvent être fermés manuellement.
  - 8.2.** L'appareil doit comprendre une vanne qui empêche tout refoulement d'huile lors d'une panne d'électricité ou si la pompe est arrêtée pendant que l'enceinte est sous pression. Cette vanne

---

doit habituellement être fermée entre la pompe sous vide et le condenseur, mais ouverte lorsque la pompe est en marche.

## **9. Circuit électrique**

**9.1.** Le système de lyophilisation sous vide doit être conforme aux normes électriques de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ; tous les coûts engagés pour rendre le système conforme seront la responsabilité de l'entrepreneur.

**9.2.** Les exigences électriques du système doivent être comprises entre les plages suivantes: 208-230 volts et 30-40 ampères.

## **10. Installation et mise à l'essai**

**10.1.** L'entrepreneur doit réaliser l'installation et les vérifications du système.

**10.2.** L'installation doit commencer dans les 14 jours suivant la livraison et l'installation doit être terminée dans les sept (7) jours suivant la date de début, à moins d'approbation contraire par le responsable technique.

**10.3.** La vérification consiste à démontrer que le système répond aux spécifications de performance énumérées dans les exigences des paragraphes 3.4, 4.3, 4.4, 4.5, 5.3 et 5.4. L'ICC préparera la salle et l'équipement technique avant le début de l'installation

## **11. Formation**

**11.1.** L'entrepreneur doit fournir la formation suivante:

**11.1.1.** Une formation pratique doit être offerte sur place (à l'ICC) pour assurer un fonctionnement sécuritaire des différentes procédures et options de cycles.

**11.1.2.** Une formation doit être donnée en anglais à au plus 3 personnes.

**11.1.3.** La formation doit commencer dans les 30 jours suivant l'installation et doit être terminée dans un délai de sept (7) jours, à moins d'approbation contraire par le responsable technique.

## **12. Documents**

**12.1.1.** L'entrepreneur doit fournir toute la documentation suivante :

**12.1.2.** Un manuel d'utilisation en anglais doit être fourni. Une version PDF est acceptable; et

**12.1.3.** Une copie des schémas électriques et de réfrigération doit être fournie. Une version PDF est acceptable.

## **13. Adresse de livraison**

Institut canadien de conservation  
1030, chemin Innes  
Ottawa (Ontario) K1B 4S7  
Canada

## Partie 2.1 - Critères d'évaluation techniques obligatoires

**Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront évaluées au cours de l'évaluation des soumissions. En outre, le soumissionnaire sera tenu de répondre à toutes les exigences techniques obligatoires pour la période du contrat**

**Les soumissionnaires doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) et les sous-paragraphes comme applicable à leur documentation technique à l'appui.**

ARTICLE No	CRITÈRES	LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LA DOCUMENTATION SUIVANTE AFIN DE JUSTIFIER LA CONFORMITÉ	RÉFÉRENCE (Nom du document, page et numéro de paragraphe, par exemple) À L'ATTENTION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE	OUI	NON
O1	Dimensions hors tout de l'appareil doit mesurer au maximum 154,94 cm (61 po) de largeur afin qu'il puisse franchir la porte du laboratoire.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant les dimensions de l'appareil			
O2	L'intérieur de l'enceinte doit mesurer, au minimum, 91,44 cm de largeur sur 91,44 cm de hauteur sur 213,36 cm de profondeur (36 po de largeur sur 36 po de hauteur sur 84 po de profondeur). Une plage de tolérance de ± 5,08 cm (± 2 po) à chaque dimension est acceptable	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant les dimensions de l'enceinte			
O3	L'enceinte doit être constituée d'acier doux traité (p. ex., revêtue de peinture époxy, enduite de revêtement en poudre, etc.) ou d'acier inoxydable.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le matériau de l'enceinte			
O4	La porte de l'enceinte doit être une porte à charnières fabriqué en acrylique transparent.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant la porte de l'enceinte			
O5	Le condenseur doit être fait d'acier inoxydable.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le matériau du condenseur			
O6	Le condenseur doit présenter un volume interne d'au moins 35 L (9,25 gal américain).	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le volume de l'enceinte			
O7	La température de l'enceinte doit pouvoir être contrôlée entre 0 °C et -29 °C (32 °F et -20,2 °F)	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant la température de l'enceinte			
O8	Le condenseur doit atteindre une température d'au moins -50 °C (-58 °F).	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant la température du condenseur			
O9	La tuyauterie qui raccorde les composants doit être constituée d'acier doux traité (p. ex., revêtue de peinture époxy, enduite de revêtement en poudre, etc.) ou d'acier inoxydable.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le matériau de la tuyauterie			

O10	Les plateaux de l'enceinte doivent pouvoir supporter une charge d'au plus 22.68 kg (50 lb).	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant la capacité de soutien des plateaux			
O11	L'appareil doit présenter un débit de fuite inférieur à 30 millitorrs par heure.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant l'appareil			
O12	L'appareil doit atteindre moins de 100 millitorrs en 60 minutes, tel que mesuré lorsque l'enceinte est vide.	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant l'appareil			
O13	Les exigences électriques du système doivent être comprises dans les plages suivantes: 208-230 volts et 30-40 ampères	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le circuit électrique			

## Partie 2.2 - Critères d'évaluation techniques cotés

**Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques cotés qui seront évalués au cours de l'évaluation des soumissions. Lorsqu'on a attribué des notes à une soumission pour tout critère d'évaluation technique coté en dessous, ces critères seront intégrés comme des obligations liées aux exigences dans le contrat subséquent, conformément à l'ANNEXE A – Besoin. Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu par le Canada doit réaliser les travaux conformément au contrat subséquent et au Besoin du présent document.**

**Les soumissionnaires doivent faire des renvois entre les critères techniques cotés dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe(s) et les sous-paragraphes comme applicable à leur documentation technique à l'appui.**

ARTICLE No.	CRITÈRES COTÉS	MÉTHODE DE NOTATION	MINIMUM	MAXIMUM	LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LA DOCUMENTATION SUIVANTE AFIN DE JUSTIFIER LA CONFORMITÉ	RÉFÉRENCE (Nom du document, page et numéro de paragraphe, par exemple) À L'ATTENTION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
C1	<b><u>Enceinte</u></b> L'enceinte doit être constituée d'acier inoxydable.	Les points seront accordés en fonction des éléments suivants :  Acier doux traité = 0 points Acier inoxydable = 10 points	0	10	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le matériau de l'enceinte	
C2	<b><u>Tuyauterie</u></b> La tuyauterie qui raccorde les composants doit être constituée d'acier inoxydable.	Les points seront accordés en fonction des éléments suivants :  Acier doux traité = 0 points Acier inoxydable = 10 points	0	10	Fiche signalétique, brochure ou manuel décrivant le matériau de la tuyauterie	
<b>Total</b>				<b>20</b>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE B – Base de paiement

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous conformément à l'article **6.6.1 - Base de paiement**.

**Tableau 1: Besoin:**

Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Un lyophilisateur selon les biens qui sont décrits en détail sous l'annexe A.  Le besoin doit comprendre les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• livraison, installation et mise à l'essai;</li><li>• formation;</li><li>• manuels; et</li><li>• garantie, qui inclut maintenance et soutien</li></ul>	1	lot	\$	\$
	Prix évalué ( <i>identifier l'unité monétaire</i> )				

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE C – LISTE DES PRODUITS

Le soumissionnaire doit inclure une liste de produits complète indiquant : le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro de chaque composante qui compose le système. Les soumissionnaires doivent également indiquer le point de fabrication et d'expédition de la marchandise dans la Table suivante selon l'**Article 3.2 (a)** – Liste Des Produits.

**Tableau 2: Liste Des Produits:**

Nom du produit	Modèle/no de la pièce	Nom du manufacturier		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PIÈCE JOINTE 1 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

### **(D'après partie 3, article 3.2.1)**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d'achat VISA ;
- ( ) Carte d'achat MasterCard ;
- ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## PIÈCE JOINTE 2 - LISTE COMPLETE DES ADMININSTRATEURS

(D'après partie 5, article 5.2.1)

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
C1701-181101/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
C1701-181101

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
pv960.C1701-181101

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pv960  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**PIÈCE JOINTE 3 – Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)**

**(D'après partie 5, article 5.2.3)**

<b>Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)</b>	
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous	
Nom du constructeur FOM	_____
Signature du signataire autorisé du FOM	_____
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM	_____
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM	_____
Adresse du signataire autorisé du FOM	_____
N° de téléphone du signataire autorisé du FOM	_____
N° de télécopieur du signataire autorisé du FOM	_____
Titre en caractères d'imprimerie	_____
Date de signature	_____
Numéro de la demande de soumissions	_____
Nom du soumissionnaire	_____
	_____